

Date d'affichage : 03/02/2023

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION TELEPHONIQUE
DU 01/02/2023**

Présents : Mrs C. FOURNIER, D. HARY, P. LAVIGNON, JC. DAGBERT.

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Festival Pitch U13 Journée du 28 Janvier 2023 :

57986.1 CALAIS HAUTS DE FRANCE – BLERIOT US. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24 heures par le club de Cal. Hauts de France. Homologué : Cal. Hauts de France 0 Blériot US 3 par pénalité. Amende 20€ à Cal. Hauts de France.

Equipes éliminées pour ne pas avoir effectué les jonglages : LE PORTEL STADE, CALAIS BEAU MARAIS, GROUPEMENT TERRE D'OPALE.

4^{ème} Tour du FESTIVAL PITCH U13 le 11/02/2023 à 14H15.

- 1) EX – CANCHE TERNOISE
- 2) CAL.GRAND PASCAL – ST OMER ESSOR
- 3) LONGUENESSE JS – BERCK AS
- 4) LUMBRES OL – BLERIOT US
- 5) HALLINES AS – ST LEONARD ES
- 6) MARCK AS – PAYS ST OMER US
- 7) BOULOGNE USCO – EX
- 8) ETAPLES AS – OUTREAU AS

Les présentes décisions sont susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District à direction@cotedopale.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : Mr Claude Fournier